

**COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 13 juin 2017 - salle de réunion de la Mairie**

L'an deux mille dix-sept, et le treize juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nicole DELPUECH, Maire

---

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

**Présents :** Nicole DELPUECH, Pascal BARET, Martine DESOMBRES-PASCAL, Francis FUZAT, Jacques GILLIO-TOS, Freddy GIRIN, Léonce GUILLOT, Jean-Luc MICHON, Brigitte RUBINI, Catherine TROUSSIER, Jean-François TROUSSIER

**Absents excusés :** Romuald CIOT, Anne-Marie FAUVEL

**Absent :** Marcel JAYET

**Convocation du Conseil Municipal en date du 06 Juin 2017.**

Mme Catherine TROUSSIER a été élue secrétaire de séance.

Mme Myriam SIGAUD a été élue secrétaire adjointe.

---

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du compte rendu de la séance du 04 avril 2017**
    1. **Avenants aux contrats de location salles polyvalente et associative**
    2. **Dissolution du syndicat du Valmontheys**
    3. **Tarifs transports scolaires 2017-2018**
    4. **Convention de mise à disposition de la salle associative à l'Association « Le souffle du Grand Serre »**
    5. **Convention de mise à disposition des sanitaires de la salle polyvalente aux associations**
    6. **Cession Voirie La Chaud**
    7. **Dénominations des rues**
    8. **Décisions modificatives budgétaires**
    9. **Divers**
- 

Avant l'ouverture de séance, Madame le Maire précise qu'un point non inscrit à l'ordre du jour sera débattu durant cette séance à savoir : *une convention constitutive d'un groupement de commande entre plusieurs Communes, la désignation du coordonnateur du groupement, l'élaboration d'un marché à bons de commande pour travaux et la désignation de membres pour la Commission d'Appel d'Offre du groupement.*

## OUVERTURE DE SÉANCE

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2017

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 04 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

### SALLES COMMUNALES

#### 1 – AVENANTS AUX CONTRATS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE ASSOCIATIVE DE TORS

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier l'article 11 des contrats de location de la salle polyvalente – *Charles PONCET* - et de la salle associative de Tors.

En effet, dorénavant les tirs de feux d'artifice, l'utilisation de pétards, les lâchers de lampions lumineux seront strictement interdits. Un chèque de caution d'un montant de 400.00 € sera demandé lors de la remise des clés et encaissé en cas de non-respect de cette clause contractuelle.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer les avenants aux contrats.

**11 VOIX POUR**

### SYNDICATS

#### 2 – DISSOLUTION DU SYNDICAT DU VALMONTHEYS

La parole est donnée à Pascal BARET qui rappelle qu'il a été mis fin aux compétences du Syndicat Mixte du Valmontheys au 31/12/2016 par arrêté préfectoral.

M. le Préfet prononcera la dissolution dans un deuxième arrêté lorsque le Comité Syndical et les Conseils Municipaux des collectivités membres auront arrêté les conditions de répartition de l'actif et du passif, approuvé les compte administratif et compte de gestion 2016 et déterminé la collectivité qui conservera les archives du Syndicat.

Pascal BARET souligne que les états de l'actif et du passif sont néant, que le solde de la trésorerie au 31/12/2016 s'élève à 145 829.05 € mais que le Syndicat Mixte du Valmontheys est redevable de la somme de 160 682.26 €. Cependant, un solde de subvention de la CAF de 14 000.00 € doit être versé.

L'excédent de fonctionnement au 31/12/2016 s'élève à 134 453.05 € et celui d'investissement à 11 376.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Arrête les conditions de répartition de l'actif et du passif,
- Approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016,
- Charge la Communauté de Communes de La Matheysine de conserver les archives du Syndicat Mixte du Valmontheys.

**11 VOIX POUR**

## **TRANSPORTS SCOLAIRES**

### **3 – TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES 2017-2018**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis par le groupe PERRAUD pour l'année scolaire 2017-2018 concernant les transports scolaires du midi et les trajets pour se rendre à la piscine de La Mure.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- TRANSFERTS ALLER-RETOUR MIDI : 80,00 € HT soit 88,00 € TTC par autocar et par journée de fonctionnement.
- TRANSPORTS PISCINE LA MURE : 136,36 € HT soit 150,00 € TTC par autocar et par journée de fonctionnement.

Deux conventions ont été établies avec la SARL Jean PERRAUD et Fils et après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à les signer.

**11 VOIX POUR**

## **CONVENTIONS**

### **4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE ASSOCIATIVE A L'ASSOCIATION - LE SOUFFLE DU GRAND SERRE -**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme Muriel DIDIER-CARTIER, animatrice d'art énergétique, sollicitant la Commune pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle associative de Tors les mardis de 9h30 à 11h00 pour exercer des cours de Qi Gong.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

Cette mise à disposition sera effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Après délibération, Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention avec Mme DIDIER-CARTIER Muriel.

**09 VOIX POUR/01 ABSTENTION/01 VOIX CONTRE**

### **5 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SANITAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE AUX ASSOCIATIONS**

La Société Bouliste de SAINT-HONORÉ et le Club de Tennis de SAINT-HONORÉ ont sollicité la Commune pour la mise à disposition des sanitaires de la salle polyvalente dans le cadre de leurs activités.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces demandes.

Il est convenu que pour toute association de Saint-Honoré qui en fera la demande et qui organisera une manifestation extérieure à la salle polyvalente, une convention de mise à disposition des sanitaires sera établie.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions.

**11 VOIX POUR**

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 13 Juin 2017

**VOIRIE**

**6 – CESSION VOIRIE LA CHAUD**

Ce point est reporté à une prochaine séance de Conseil Municipal en raison d'un manque d'éléments (état des lieux, approbation de toutes les parties concernées...).

**7 – DENOMINATION DES RUES**

Madame TROUSSIER Catherine présente le document de synthèse pour la dénomination des rues de la Commune de SAINT-HONORÉ.

Elle rappelle la procédure qui s'est déroulée durant plusieurs mois à savoir :

- Des réunions de commission,
- Des repérages sur le terrain,
- Des rencontres avec propositions de noms par les administrés de chaque hameau,
- Des réunions de synthèse...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les noms des rues proposés par la commission de travail.

**10 VOIX POUR/01 ABSTENTION**

Jacques GILLIO-TOS tient à féliciter les élus de la commission qui ont contribué à ce travail d'adressage et tout particulièrement Catherine TROUSSIER pour son investissement.

**FINANCES**

**8 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

➤ **BUDGET COMMUNAL**

La parole est donnée à Myriam SIGAUD qui explique que le montant de la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties a subi une diminution de 12 % ce qui entraîne une incidence sur le produit fiscal attendu. La diminution provient du changement de méthode d'évaluation de la valeur locative des locaux, propriété du SMIME, anciennement occupés par la Société Evolutif. Ces locaux ont perdu leur qualification industrielle au profit de la méthode d'évaluation dite par comparaison, ce qui se traduit par une diminution de leur valeur locative.

Des décisions modificatives budgétaires doivent être apportées au budget communal et au budget annexe eau détaillées dans les tableaux ci-dessous :

<b><u>OBJET</u></b>	<b><u>DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES</u></b>		<b><u>AUGMENTATION DE CREDITS</u></b>	
	<b>Chapitre/Article Opération</b>	<b>Sommes</b>	<b>Chapitre/Article Opération</b>	<b>Sommes</b>
<b>Dépenses imprévues de fonctionnement</b>	<b>DF- 022</b>	<b>18 274.00 €</b>		
<b>Taxe additionnelle droits de mutation</b>			<b>RF-73-7381</b>	<b>4 767.00 €</b>
<b>Dotaton solidarité rurale</b>			<b>RF-74-74121</b>	<b>1 068.00 €</b>

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 13 Juin 2017

Dotation forfaitaire	RF-74-7411	10 734.00 €		
Taxe foncière (bâti)	RF-73-73111	9 875.00 €		
Formation Personnel services techniques (CACES)			DF-012-6488	3 000.00 €
Créances éteintes			DF-65-6542	500.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires par :

10 VOIX POUR/01 ABSTENTION

➤ BUDGET EAU

<u>OBJET</u>	<u>DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES</u>		<u>AUGMENTATION DE CREDITS</u>	
	Chapitre/Article Opération	Sommes	Chapitre/Article Opération	Sommes
Fournitures d'entretien	DF- 011-6063	200.00 €		
Créances éteintes			DF-65-6542	200.00 €

11 VOIX POUR

**MARCHE BON DE COMMANDE**

**8 – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE** *CHOLONGE, COGNET, LAVALDENS, LAFFREY, MARCIEU, MAYRES-SAVEL, MONTEYNARD, LA MOTTE D'AVEILLANS, LA MOTTE ST MARTIN, NANTES EN RATTIER, NOTRE DAME DE VAULX, ORIS EN RATTIER, PONSONNAS, PRUNIERES, ST AREY, ST HONORE, ST JEAN DE VAULX, SOUSVILLE, SUSVILLE, VILLARD ST CHRISTOPHE.*

**DESIGNATION DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT,**

**ELABORATION D'UN MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR TRAVAUX,**

**DESIGNATION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU GROUPEMENT**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre de la mise à place d'un marché à bons de commande, et pour permettre aux communes de bénéficier de ce marché, il est proposé aux communes de créer un groupement.

Ce groupement a pour but de préparer le marché à bons de commande, de lancer la consultation des entreprises et de sélectionner le titulaire du futur marché.

Ce groupement cessera d'exister à l'adjudication du marché, et chaque membre du groupement, chaque collectivité, signera un acte d'engagement avec le candidat retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention constitutive du groupement avec les communes de : *Cholonge, Cognet, Lavaldens, Laffrey, Marcieu, Mayres-Savel, Monteynard, La Motte d'Aveillans, La Motte St Martin, Nantes en Rattier, Notre Dame de Vaulx, Oris en Rattier, Ponsonnas, Prunières, St Arey, St Honoré, St Jean de Vaulx, Sousville, Susville, Villard St Christophe.*

**COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)**

**Réunion du Conseil Municipal du 13 Juin 2017**

- Accepte que la commune de Prunières soit coordonnatrice du groupement,
- Accepte que les frais de publicité de la consultation, soient répartis entre les membres du groupement,
- Désigne M. Jacques GILLIO-TOS comme membre titulaire de la commission d'appel d'offre du groupement et M. Jean-Luc MICHON comme membre suppléant,
- Charge Madame le Maire de toutes démarches en vue de faire aboutir ce projet.

**11 VOIX POUR**

**DIVERS-INFORMATIONS**

- **SUBVENTIONS COMMUNALES** : Madame le Maire donne lecture des courriers de remerciements du Club Cyclo Touristes Matheysins et du Football Club Sud Isère pour la subvention communale qui leur a été versée.

**LA SEANCE EST LEVEE**

**A**

**22 H 15**